

QUELQUES REPONSES **à des QUESTIONS que vous pouvez vous poser.**

J'aimerais travailler le bois, mais je ne sais pas quoi faire.

A l'atelier, il y a en permanence des réalisations en cours, cela vous donnera peut-être l'idée d'un projet. Vous y trouverez également de nombreux documents qui vous décrivent des objets très divers à réaliser. Enfin, en discutant avec les bénévoles de l'atelier, vous pourrez certainement préciser un projet.

J'aimerais travailler le bois, mais je n'y connais rien en menuiserie.

L'important est d'abord de définir l'objet que vous voulez réaliser. Une fois cette étape élémentaire franchie, en venant à l'atelier, vous y trouverez chaque fois un responsable bénévole qui vous aidera à utiliser les machines et vous accompagnera dans la réalisation de votre projet.

Ces grosses machines me font peur, leur bruit m'effraie.

Vous trouverez à l'atelier des bénévoles qui vous apprendront comment utiliser ces machines en toute sécurité. Quant au bruit, il est conseillé de porter un casque insonorisant. Les bénévoles de l'atelier vous donneront des conseils pour cette acquisition.

Peut-on faire un essai ?

L'inscription à l'atelier comporte :

- l'adhésion à l'association (avec une assurance qui vous couvre durant votre activité à l'atelier)
- un "droit d'usage" qui vous permet d'utiliser les machines. Ce droit d'usage est soit forfaitaire (vous venez autant de fois que vous voulez), soit valable pour 15 demi-journées.

Si vous voulez attendre avant d'acheter le "droit d'usage", vous pouvez bénéficier d'une ½ journée gratuite.

Comment me procurer du bois ?

L'association a des accords avec des marchands de bois locaux. Elle peut vous conseiller certains fournisseurs.

Dois-je prendre une assurance pour venir travailler ?

C'est inutile. Par votre adhésion vous êtes couverts par l'assurance que l'association a souscrite pour tous ses membres.

Peut-on venir travailler seul dans l'atelier ?

Non. C'est formellement interdit par mesure de sécurité. On ne peut venir travailler que pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi et vendredi de 8 h à 12 h. et de 14 h à 18 h ; samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h).

Y a-t-il des possibilités de se former ou de se perfectionner ?

Pour toute personne nouvellement inscrite à l'atelier et n'ayant pas travaillé auparavant dans un atelier bois associatif, il y a obligatoirement une journée de sensibilisation aux règles de sécurité et à l'usage des machines au cours de laquelle, avec l'accompagnement d'un bénévole, cette personne construit un tabouret en une journée de formation.

Habitant Poisat, je veux travailler le bois. Dois-je impérativement m'inscrire à Poisat ?

Absolument pas. Il y a huit ateliers bois dans l'agglomération grenobloise. Renseignez-vous et choisissez celui qui vous convient le mieux. Nous pouvons vous donner les coordonnées de ces ateliers et de leurs responsables.